

Octobre 2023

# Urgent: 5%!

*Revoici le temps de l'indexation de nos salaires et donc celui de la lutte.*

*Car c'est bien de cela qu'il s'agit, il va nous falloir combattre pour maintenir le pouvoir d'achat de nos rémunérations face au renchérissement et, si cela s'avère possible, les améliorer un peu. C'est un bloc de 70'000 travailleurs-euses dans la fonction publique étatique et dans les secteurs subventionnés qui est concerné.*

*Reconnaissant implicitement sa responsabilité de donneur d'ordre, de dirigeant et de financier, le Conseil d'Etat a mis dans le même paquet les travailleurs-euses du public et celles-ceux du parapublic.*

## Questions d'indexation

Encore une fois, pour ce budget 2024, le Conseil d'Etat refuse d'accorder l'indexation qu'entraînerait la hausse de l'IPC (Indice suisse des prix). Rappelons que la période concernée va d'octobre 2022 à octobre 2023. Les prévisions sont assez diverses, entre 2 et 2,5%. Le Conseil d'Etat prétend accorder 109 millions pour l'indexation IPC et 30 millions pour « le manco de financement de l'indexation des salaires au budget 2023 ». Soit et dans la meilleure et dans la plus favorable des versions, nous serions à 1,8%.

Le 1,8% se décompose ainsi. Le 0,2% relève d'une augmentation de la grille salariale concédée par le Conseil d'Etat face aux luttes et aux mobilisations. L'indexation de 1,6% couvre l'IPC d'août 2022 à août 2023. Ce pourcentage peut donc varier puisque la période finalement prise en compte est celle d'octobre 2022 à octobre 2023. En tout, nous en sommes donc à environ 1,8%.

Nos salaires réels vont donc baisser encore une fois si la mobilisation ne l'empêche pas. Comme cela avait été le cas pour le budget 2023. Il risque d'y avoir de toutes les manières un manque à gagner.

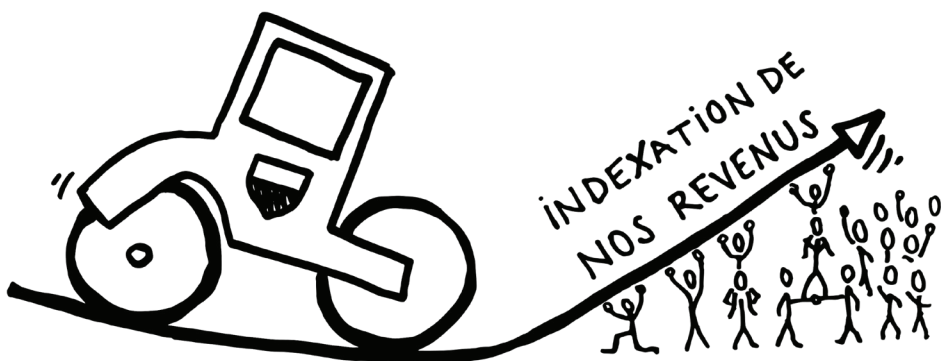
**Mardi 10 octobre 2023**

17 h 30

Place du Château, Lausanne:  
**Rassemblement et action**

19 heures

Maison du peuple, Chauderon:  
**Assemblée générale**



Selon la hausse de l'IPC, nous perdrons de manière certes différenciée mais toujours très significative. Lutter ou perdre, tel est le dilemme.

Il faut rappeler que le 1,8% du Conseil d'Etat peut être remis en cause par les forces parlementaires de la droite, notamment lors du débat budgétaire. Les compromis de coulisse et les petites intrigues qui suggèrent que l'échange « baisse d'impôts contre indexation » serait acquis sont pour le moins incertaines.

### **L'IPC débordée par le renchérissement**

Mais la question de fond est plus grave. Le renchérissement réel déborde les pourcentages de l'IPC de tous les côtés. Nous avons toutes et tous en mémoire le 9,9% d'augmentation des primes de l'assurance-maladie. Elle n'est pas comprise dans l'indexation IPC. Elle est hors IPC. Nombreux sont les éléments qui manquent dans le calcul de l'indexation officielle. Le coût de la vie continue d'augmenter fortement. Loyers plus élevés, énergies plus chères, primes d'assurance-maladie en hausse, denrées alimentaires au coût toujours plus prohibitif. Et pour couronner le tout, la TVA sera relevée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 0,4 point de pourcentage.

## **Avec 1,8%, de toute évidence, le compte n'y est pas pour les salarié-e-s du public et du subventionné.**

L'indexation officielle ne tient pas compte du renchérissement effectif. Les salaires en Suisse sont actuellement inférieurs de près de 3% par rapport à ceux de 2020.

### **Pourquoi 5% ?**

**Les syndicats, FSF, SSP et SUD réclament donc 5% d'augmentation de salaire.** C'est absolument nécessaire pour empêcher, tout simplement, que nos rémunérations perdent en pouvoir d'achat. Ce 5% ouvre aussi sur la question de la revalorisation des salaires. Le problème est assez simple à présenter.



## **Tout le monde s'étonne de la fortune de l'Etat de Vaud, aux alentours de 5 milliards de francs.**

Ce gigantesque tas d'or qui rendrait jaloux Picsou lui-même, résulte d'une politique austéritaire têtue, mettant à mal le service public, réduisant ses moyens, péjorant les conditions de travail, les effectifs et les salaires, attaquant la qualité et le volume des prestations fournies à la population.

Le trésor de l'Etat, c'est notre argent. Il s'agit, avec la revendication des 5%, de garantir le pouvoir d'achat des salaires et d'initier un processus de revalorisation salariale. Rappelons que de très nombreuses fonctions, par diverses voies, réclament, souvent depuis des années, une revalorisation. Il est vraiment temps d'amorcer une politique salariale plus juste qui concrétise les revendications du personnel.

Et ce d'autant plus que l'égalité salariale entre femmes et hommes n'est toujours pas réalisée et que le Conseil d'Etat ignore délibérément le problème des métiers « féminins » et l'inégalité que cela construit dans les rémunérations.

### **La baisse d'impôts nous profite-t-elle ?**

La question de l'indexation et de la revalorisation des salaires se pose cette année en contraste avec le projet de réduction d'impôts que la droite du Grand Conseil et le Conseil d'Etat préparent. Ces sommes qui profiteront essentiellement aux revenus les plus hauts et aux fortunes les plus importantes représentent, sur la base de la position du Conseil d'Etat, une réduction fiscale de 270 millions entre 2023 et 2027. Cela ne suffit pas à la droite parlementaire qui veut extorquer des dizaines de millions supplémentaires. On entend des député-e-s dénoncer « un Etat obèse, avec... 600 millions d'excédents annuel ».

Que veulent ces forces, parlementaires et gouvernementales ? Bien sûr, donner de l'argent pris sur le bien public aux groupes sociaux privilégiés, mais aussi poursuivre l'attaque contre nos conditions de vie et de travail et radicaliser la dégradation du service public qu'il soit étatique ou subventionné.

Nous renvoyons aux deux encarts suivants qui montrent les incidences comparées des réductions fiscales et de l'indexation pleine.

Salaire brut	95000
1 <sup>er</sup> pilier	-6080
2 <sup>e</sup> pilier cpev	-7223
Salaire net 2	81'697
Revenu imposable	61'327
Imposition	3696
Rabais impôt 3.5%	129
Indexation 5%	4084
Perte mensuelle sans indexation et rabais d'impôt cantonal de 3.5%	304
Perte mensuelle avec 1,8% d'indexation supposée et 3,5% de réduction d'impôt cantonal	191

**Famille monoparentale, enfant mineur, revenu médian Etat de Vaud Fr. 95'000.- brut par an**

*Le rabais d'impôt cantonal représente 10.- par mois, soit 0.16% du revenu du ménage ; sans indexation à 5%, la perte de pouvoir d'achat de 4,84%, soit plus de 60% du 13<sup>e</sup> salaire.*

*Avec une indexation supposée à 1,6% et le 0,2% arraché en juin 2022 de l'indexation des grilles salariales, la perte est de 3%*

Salaire brut	95000
1 <sup>er</sup> pilier	-6080
2 <sup>e</sup> pilier cpev	-7223
Salaire net 2	81'697
Revenu imposable	72'227
Imposition	8683
Rabais impôt 3.5%	304
Indexation 5%	4084
Perte mensuelle sans indexation et rabais d'impôt cantonal de 3.5%	291
Perte mensuelle avec 1,8% d'indexation supposée et 3,5% de réduction d'impôt cantonal	180

**Célibataire, sans enfant, revenu médian Etat de Vaud Fr. 95000.- brut par an**

*Le rabais d'impôt cantonal représente 23.- par mois, soit 0.37% du revenu du ménage ; sans indexation la perte de pouvoir d'achat de 4,63%, soit plus de la moitié du 13<sup>e</sup> salaire.*

*Avec une indexation supposée à 1,6% et le 0,2% arraché en juin 2022 de l'indexation des grilles salariales, la perte est de 2,9%*

*La situation pour une famille à revenu médian est encore plus simple, le rabais d'impôt étant inférieur à celui d'une famille monoparentale ; la perte frise les 5% sans indexation et les 3,2% avec l'indexation à 1.8%.*

**Et pour les retraites, 5% aussi**

La question du renchérissement intégral se pose aussi pour les retraites de la CPEV. La situation est claire. Les pensions ne sont pas indexées. Donc, elles perdent de la valeur au fil du renchérissement. A titre d'exemple, les rentes moyennes des affiliés à la caisse de pension de l'état sont :

<i>Rente moyenne homme</i>	
Fr. 50'000.- ou Fr. 4'165.- par mois	
5% =	Fr. 208.- par mois
<hr/>	
<i>Rente moyenne femme</i>	
Fr. 30'000.- ou Fr. 2'500.- par mois	
5% =	Fr. 125.- par mois

Les retraité-e-s ne cessent de s'appauvrir. Cette situation doit changer et il ne suffit pas d'une prime forfaitaire, versée plus que rarement, pour pouvoir vivre décemment. Les rentes doivent être indexées à la hausse effective du coût de la vie. Et c'est l'Etat qui doit payer ce renchérissement.

Ce dispositif doit s'étendre aux caisses du service public, à toutes les communes et à celles du secteur subventionné.

## **Et maintenant, parlons du salaire socialisé**

Il est un point absolument essentiel dans notre propos. Il s'agit des bourses d'études, des rentes, des aides et des subventions, de tout ce que nous regroupons sous le nom de salaire socialisé. Ces prestations doivent être indexées au même titre que les salaires directs. C'est donc bien 5% de plus pour les diverses composantes du salaire socialisé que nous revendiquons.

## **La lutte c'est la clé**

La mobilisation, avec ses manifestations et ses grèves pour l'indexation 2023 et les revalorisations salariales a sans aucun doute poussé le Conseil d'Etat à améliorer très légèrement son offre pour le budget 2024. Cela nous montre la voie. Ce n'est que par la pression et par la lutte que nous pouvons arracher des conditions meilleures. C'est aussi avec des revendications claires, rapidement et facilement entendables, que nous pouvons avancer dans la mobilisation.

Les trois organisations FSF, SSP et SUD poursuivent la politique de front commun syndical. Elle a été définie dans le communiqué de presse commun que vous trouverez sur notre site (<https://www.sud-vd.ch/budget-2024-du-conseil-detat-cp-des-organisations-syndicales-sud-fsf-et-ssp/>). C'est un élément décisif.

Le front commun syndical doit naturellement se poursuivre et s'approfondir, s'ancrer dans les unités de travail et les secteurs.

## **L'unité, gage de lutte**

Car l'unité d'action des organisations syndicales est déterminante pour avancer dans cette lutte, mais il faut construire tout aussi systématiquement le mouvement et l'action à la base. Ce que nous avons fait dans tant de mobilisations, nous pouvons et nous devons le poursuivre dans l'échéance présente qui s'annonce décisive. Soulignons que l'orientation générale, autant au niveau national, qu'au niveau romand, mettant en avant des objectifs tels que les salaires minimums à Fr. 4500.- X 13 pour les non qualifiés et à Fr. 5000.- X 13 pour les CFC, ainsi que la revendication d'une augmentation des salaires à hauteur de 5% face au renchérissement effectif et pour le partage des gains de productivité, sont des facteurs positifs qui désenclavent notre lutte cantonale. Il faut donc la mener, l'approfondir et la généraliser. Nous devons lier notre mobilisation au combat général pour la garantie du pouvoir d'achat des salaires, y compris des éléments du salaire socialisé.

Cette unité qui est toute à construire est sans doute la base d'un saut qualitatif dans la construction du rapport de force.



**Mardi 10 octobre 2023**

**17 h 30**

Place du Château, Lausanne:  
**Rassemblement et action**

**19 heures**

Maison du peuple, Chauderon:  
**Assemblée générale**

**Fédération syndicale SUD**

Place chauderon 5 · 1003 Lausanne

info@sud-vd.ch · www.sud-vd.ch · 021 / 351 22 50